

o.104.1. - NA/Gg

Le 10 septembre 1965.

Note pour le Chef du DépartementSuisse et UNCTAD
=====

Abréviations: IL = pays industrialisés (Industrielländer)
EL = pays en voie de développement (Entwicklungs-
länder)

1. Conférence UNCTAD, Genève 1964

- La Suisse joua un rôle considérable comme médiateur entre IL et EL.

2. Comité de coordination de l'OCDE ("club des IL")

- Le siège de l'UNCTAD y est discuté pour la première fois.
- USA pour New York; pas accepté.
- Italie propose Rome.
- Suisse ne pousse pas Genève, mais déclare que le choix doit dépendre des meilleures conditions de travail et de coordination.
- Finalement, majorité pour Genève.

3. Première session du Conseil de l'UNCTAD, New York, avril 1965

- EL proposent Genève (projet de résolution).
- Italie propose Rome (lettre).
- A Genève a lieu le référendum FIPOI; on en parle avec consternation à New York; les EL demandent si la Suisse renonce à sa politique d'hospitalité et modifie son attitude face aux organisations internationales.
- Suisse déclare: facilitera établissement siège à Genève.
- Conseil vote à l'unanimité pour Genève (28.4.1965).



4. Campagne Italie pour Rome (mai-août 1965)

- Utilisation incertitude due au référendum FIPOI.
- Interventions diplomatiques italiennes dans 55 Etats membres du Conseil de l'UNCTAD (sauf Suisse).
- Argument xénophobie de Genève (limitation des travailleurs étrangers, etc.).
- Argument discrimination raciale à Genève (incidents police-automobilistes africains, etc.).
- Argument incapacité technique du siège européen ONU de recevoir UNCTAD.
- Argument déclaration gouvernement genevois de limiter personnel UNCTAD à 200 personnes.
- Offre de recevoir UNCTAD et BIT à Rome, avec locaux adéquats pour bureaux et salles conférences; loyer symbolique \$ 1 par an.

5. Activités de la Suisse (période mai-août 1965)

- Contacts Conseil fédéral - gouvernement genevois.
- Entrevue M. Wahlen - Vigilants.
- Mémoire Conseil fédéral aux 55 Etats membres du Conseil de l'UNCTAD (13 août 1965).
- Prêt Suisse au BIT fr. 75 mio. intérêt 3 %, remboursable en 40 ans; charge pour le BIT: fr. 80.000.- par an.
- Déclaration Jolles à l'ouverture 2^e ^{Gov. org.} session UNCTAD.
- Déclaration suisse le 10.9.1965; la Suisse est violemment attaquée (Ethiopie, etc.) : nous ne serions non seulement inamicaux, mais hostiles.

6. Position de la Suisse

- Genève renonce à limitation du personnel UNCTAD à 200 personnes.
- La Suisse est prête à recevoir l'UNCTAD sans restrictions.
- La Suisse facilitera le travail de l'UNCTAD (en collaboration avec Secrétaire général ONU).
- L'établissement de l'UNCTAD à Rome peut avoir pour conséquence le départ d'autres organisations internationales.

7. Position des EL :

- Finalement, c'est d'eux que dépend la décision.
- A l'UNCTAD, ils sont 31 sur 55.
- Ils s'efforcent d'agir en bloc, à l'unanimité; mais ils ont des difficultés à réaliser cette unanimité.
- Le bloc communiste votera comme les EL.
- L'argument italien que Genève pratiquerait une discrimination raciale les a beaucoup touchés.
- Certains EL n'ont pas de délégation permanente à Genève, mais une ambassade à Rome.
- Les EL voudraient conférer à l'UNCTAD une autonomie par rapport à l'ONU; à Genève, l'influence ONU est plus grande qu'à Rome.
- Vu l'hésitation Genève-Rome, certains EL proposent Addis Abéba ou Lagos.
- Le 10.9.65 :-bloc latino-américain unanime pour Rome (derrière Prebisch);
 - Afrique partagée entre Rome, Genève, Addis Abeba et Lagos;
 - Asie plutôt pour Genève;
 - Allemagne, Pays-Bas pour Rome;
 - Autres IL pour Genève.

Alain Nicolet